



Formation



croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

LIBERTE



## Vieillesse et addictions

### Aspect juridique : entre liberté individuelle et protection de l'individu

Vincent LAUTARD (Infirmier et juriste en droit de la santé)

# Liberté individuelle / liberté collective

## Constitution de 1789 :

### « Article 1er

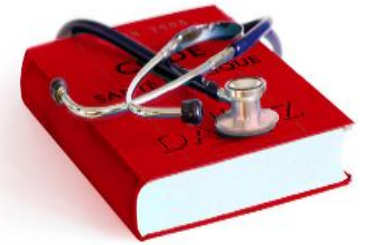
Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune »

### « Article 4

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi. »



# Liberté et droits des patients/usagers/résidents



## Code civil :

« Il ne peut être porté atteinte à l'intégrité du corps humain qu'en cas de nécessité médicale pour la personne ou à titre exceptionnel dans l'intérêt thérapeutique d'autrui.

Le consentement de l'intéressé doit être recueilli préalablement hors le cas où son état rend nécessaire une intervention thérapeutique à laquelle il n'est pas à même de consentir. »

## Code de la santé publique :

« Toute personne prend, avec le professionnel de santé et compte tenu des informations et des préconisations qu'il lui fournit, les décisions concernant sa santé. (...) Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment. »

## Code de l'action sociale et des familles :

« L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. »

# Addictions et produits

## Les produits « légaux »

Exemple : alcool

Exception: alcool au volant, ivresse publique, alcool et mineur, alcool et travail



## Les produits illégaux, les stupéfiants

Usage

Traffic

Provocation à l'usage

Drogue au volant



# Protection de l'individu

**SAUVEGARDE  
DE JUSTICE**

**CURATELLE**

**TUTELLE**



**HABILITATION  
FAMILIALE**

- Protection juridique / habilitation familiale

- Hospitalisation sous contrainte



- Injonction thérapeutique



Soins  
psychiatriques  
sur demande d'un  
tiers, en urgence  
ou non  
SDT ou SDTU  
ancienne HDT

Soins  
psychiatriques  
en cas de péril  
imminent  
SPI  
nouveau

Soins  
psychiatriques  
sur décision  
du représentant  
de l'État  
SDRE  
ancienne HO

# Protection de l'individu et signalement

- Signalement usage illicite de stupéfiants
- Signalement personne vulnérable



## SOURCES :

- <https://www.legifrance.gouv.fr/>
- <https://solidarites-sante.gouv.fr/>
- <https://www.macsf-exerciceprofessionnel.fr/>
- <https://www.drogues.gouv.fr/>